

Sujet : RE : Re: TR : Demande d'étoilage / repérage du volume Ouest des Mottais

De : Mairie de Pleboulle <pleboulle@orange.fr>

Date : 11/12/2023, 12:20

Pour : "a.lenaour@dinan-agglomeration.fr" <a.lenaour@dinan-agglomeration.fr>

Bonjour,

voici la demande de modification de destination pour M et Mme JAMIN



Le : 07 décembre 2023 à 11:00 (GMT +01:00)

De : "Alexis LE NAOUR" <a.lenaour@dinan-agglomeration.fr>

À : "Mairie de Pleboulle" <pleboulle@orange.fr>

Objet : Re: TR : Demande d'étoilage / repérage du volume Ouest des Mottais

Bonjour,

Vous venez de recevoir le projet de modification du PLUi pour avis. Je vous invite à regrouper toutes les remarques et demandes que vous avez en mairie au sein d'un seul et même envoi, et de nous transmettre le tout dans le délai imparti.

Pour les changements de destinations, vous pouvez utiliser la fiche de renseignements que je vous transmet en pièce jointe. Il est important de bien renseigner cette dernière afin que l'on puisse disposer de toutes les informations nécessaires.

Cordialement,

Le 06/12/2023 à 15:49, Mairie de Pleboulle a écrit :

Bonjour,

voici une demande de M JAMIN,

quelle est la démarche à suivre de la part de la commune ?
merci

Cordialement,

Mme Muriel LECUYER,

Secrétaire de Mairie,

MAIRIE DE PLÉBOULLE

8 rue du Champ Saint-Paul,

22550 PLÉBOULLE

Tél : **02.96.41.12.41**

Le : 06 décembre 2023 à 15:26 (GMT +01:00)

De : "Yves-Alban JAMIN" <yves-alban.jamin@orange.fr>

À : "Mairie de Pleboulle" <pleboulle@orange.fr>

Objet : Demande d'étoilage / repérage du volume Ouest des Mottais

Bonjour Madame,

Suite aux recommandations de Dinan-agglo, nous souhaiterions faire une demande d'étoilage/ repérage des bâtiments correspondant au volume Ouest des Mottais situés à l'adresse : 5 Launay-Mottais à Pleboulle afin de pouvoir changer la destination actuellement considérée comme bâtiment agricole en habitation.

En effet, un précédent permis de construire nous avait été refusé considérant que le bâtiment que nous souhaitons rénover était un bâtiment agricole car faisant plus de 60 m².

Dinan Agglomération nous a dit que cela ne devait pas poser de problème en raison de l'intérêt architectural de ce bâtiment.

Nous vous remercions de nous faire savoir si ce mail est suffisant ou si un document

particulier doit être rempli ainsi que le délai d'approbation.
En vous en remerciant par avance.

Bien à vous

Yves-Alban et Agnès Jamin

Le 2 août 2023 11:53, Mairie de Pleboulle <pleboulle@orange.fr> a écrit :

Bonjour,

le facteur déposera dorénavant votre courrier ainsi que celui de M de La Motte colas à l'agence postale communale

et sera à retirer côté mairie

il ne sera plus mis dans la boîte aux lettres commune aux deux adresses, sur ordre de la Poste donc il y a du courrier pour vous et votre frère en mairie

afin d'éviter aux agents tout incident,

vous est-il possible de passer vous-même le récupérer ?

merci

Cordialement,

Mme Muriel LECUYER,

Secrétaire de Mairie,

MAIRIE DE PLÉBOULLE

8 rue du Champ Saint-Paul,

22550 PLÉBOULLE

Tél : **02.96.41.12.41**

--

[Dinan Agglomération](#)

Dans le cadre de votre responsabilité environnementale, n'imprimez ce mail que si nécessaire.

L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, Dinan Agglomération ne peut être tenue responsable du contenu de ce message ainsi que des pièces qui y sont jointes. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire et d'avertir l'expéditeur.

— Pièces jointes : —

MODIF JAMIN PLUIh.pdf

799 Ko